

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN CARDIOLOGUE													
Nature de l'activité (1)		110 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2) AV								Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT <input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	215 305	102,44 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③.....										AC	5 136	2,44 %	
	4	Montant net des recettes.....										AD	210 169	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE	3		
	6	Gains divers ⑤.....										AF	3 050	1,45 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	213 223	101,45 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	640	0,30 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB	9 680	4,61 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	6 887	3,28 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	669	0,32 %
	13		Autres impôts.....										BS	1 378	0,66 %
	14		⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	8 529	4,06 %
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	9 200	4,38 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW	902		
	17	Entretien et réparations.....											1 519	0,72 %	
	18	Personnel intérimaire.....											2 146	1,02 %	
	19	Petit outillage ⑩.....											998	0,47 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											455	0,22 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											4 006	1,91 %	
	22	Primes d'assurances.....											1 280	0,61 %	
	23	Frais de véhicules ⑫											3 460	1,65 %	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....											460	0,22 %		
24	Autres frais de déplacements (voyages.....)											460	0,22 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 18 193 dont facultatives BU 4 117										BK	22 309	10,61 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											806	0,38 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											3 494	1,66 %		
28	Frais d'actes et de contentieux.....											24	0,01 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	655	0,31 %		
30	Autres frais divers de gestion.....											1 459	0,69 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN	308	0,15 %		
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	123	0,06 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	94 930	45,17 %		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN CARDIOLOGUE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

110 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	118 292	56,28 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶						CB	489	0,23 %	
	36	Divers à réintégrer ¹⁷						CC	510	0,24 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens ¹⁸						CD	28	0,01 %	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	119 319	56,77 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹						CG	5		
	41	Dotation aux amortissements ²⁰						CH	1 866	0,89 %	
	42	Moins-values à court terme						CK	5		
	Divers à déduire	43	²¹ dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	2 287	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL	6 295	3,00 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	380			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 408			
	44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸						CM	268	0,13 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	8 439	4,02 %	
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	110 880	52,76 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			8 756					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	